



Cher membre effectif,

L'article 6 des statuts relatif aux membres effectifs stipule que chaque membre effectif doit demander son renouvellement tous les deux ans en adressant à nouveau une demande écrite au Conseil d'Administration (y compris les membres fondateurs). Cette mesure vise à limiter le nombre des membres effectifs aux personnes encore réellement intéressées par notre action.

Rappelons les conditions à réunir pour être membre effectif:

- ou être parents d'un enfant inscrit à la 18° R.P Tubize et être en ordre de cotisation;
- ou avoir 18 ans minimum ET être animateur, assistant, Routier, membre de staff d'unité;
- ou être membre fondateur, ancien administrateur.

Au maximum deux membres d'une même cellule familiale (parents et enfants) peuvent être représentés au sein des membres effectifs et du Conseil d'Administration.

Si vous remplissez les conditions ci-dessus et que vous désirez rester membre effectif (ce qui vous donne droit de vote à l'assemblée générale), remplissez le talon ci-joint et transmettez le à :

Ann Wittevronghel, rue des Forges, 106 à 1480 Tubize

Ou via mail : adust@scoutsdetubize.be

Merci d'avance, Pierre.

Pour le conseil d'administration de l'ADUST,
Pierre Engels - Président.

Talon à transmettre avant la date de l'assemblée à Ann Wittevronghel, rue des Forges, 106 à 1480 TUBIZE. Pour toute info complémentaire, contactez-moi au n° GSM 0475 /51 81 23

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tel :

email :

Demande son renouvellement en sa qualité de membre effectif de l'ADUST ASBL.

Signature